

Monsieur Régis ESNAULT
L'HERBIRIE
49330 CHATEAUNEUF S/SARTHE

Préfecture du Maine-et-Loire
Bureau Protection de l'Environnement
Place Michel Debré
49934 ANGERS Cedex 9

Objet :

*Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'enregistrement d'un élevage*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Régis ESNAULT agriculteur à L'HERBIRIE, commune de CHATEAUNEUF SUR SARTHE, sollicite l'enregistrement d'un élevage de bovins à l'engraissement classé dans la rubrique n° 2101-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant 500 places de veaux de boucherie et 10 autres bovins à l'engraissement, soit un total de 510 bovins à l'engraissement.

Cet élevage est situé sur la commune de CHATEAUNEUF SUR SARTHE au lieu-dit L'HERBIRIE, sur les parcelles n° 224 à 226 de la section cadastrale C.

Le périmètre situé dans le rayon d'1 kilomètre autour du site est sur le territoire des communes de CHATEAUNEUF SUR SARTHE et LES HAUTS D'ANJOU.

Les parcelles de l'exploitation et du plan d'épandage des effluents de l'élevage sont situées sur les communes de CHATEAUNEUF SUR SARTHE et LES HAUTS D'ANJOU en Maine-et-Loire.

Notre projet n'est pas situé en secteur Natura 2000 (site d'élevage et épandage), et nous affirmons qu'il n'aura pas d'incidence sur un tel secteur.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

A Châteauneuf s/Sarthe, le 26/06/17

M. ESNAULT Régis



Remarque :

Nous sollicitons une dérogation pour la présentation des plans des bâtiments prévue au 1/ 200^{ème}; en effet nous les avons établis au 1/1.000^{ème} pour avoir une vue d'ensemble du site.